

**AGORA PUBLIQUE DU
CONSEIL DE QUARTIER TERNES-MAILLOT**

Le 27 mars 2019, à 19 h30
Hôtel Hyatt Regency Paris Étoile, 3 place du Général Koenig, Paris 17^e

Thème

LE PROLONGEMENT DU TRAMWAY T3

En présence de :

Benjamin MALLO – Adjoint au maire chargé de la Vie associative, du développement économique, de la nouvelle économie et de l'Emploi et Délégué au quartier Ternes-Maillot
Priscilla LAFFITE – Mission tramway
Christelle GODINHO – Mission tramway
Sophie FERNIER – RATP
Raphaël RENE-BAZIN – RATP
Virginie VEBER – SemPariSeine
Hortense BRET – Directrice de l'Ingénierie et du Patrimoine, Eau de Paris
Loïc ETARD – Maître d'ouvrage des travaux, Eau de Paris

& LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER.

Benjamin MALLO souhaite la bienvenue aux habitants pour cette réunion publique du conseil de quartier. Il salue la présence de Jean-Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris en charge des affaires européennes et délégué au quartier Champerret-Berthier, également concerné par le prolongement du tramway T3.

Présentation du projet de prolongement du T3 Ouest au niveau de l'avant-projet

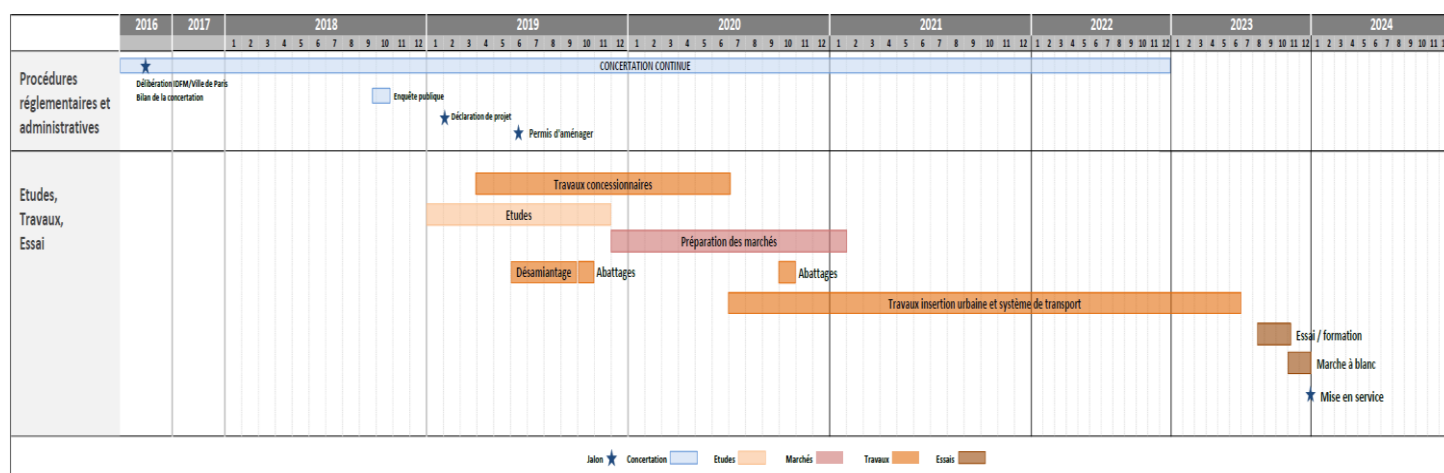
Priscilla LAFFITE souligne que projet a été présenté au public à deux reprises, en 2016 lors de la phase de concertation et en 2018 lors de l'enquête publique. Il est mené en co-maîtrise d'ouvrage par la RATP pour la partie transport et par la Ville de Paris pour les aménagements urbains.

Le prolongement va de la porte d'Asnières à la porte Dauphine. Sept stations (cinq dans le 17^e et deux dans le 16^e arrondissement) seront ouvertes sur un linéaire de 3,2 kilomètres. Sur ce linéaire, 685 arbres sont répertoriés. Il est proposé de recréer l'alignement et d'intégrer des plantations au sein des zones non couvertes actuellement, la végétation étant discontinue sur le linéaire en l'état. Après l'entrée en service du prolongement, le nombre d'arbres sera plus important qu'actuellement. L'augmentation devrait être de l'ordre de 300 arbres. En matière de gestion des eaux pluviales, des noues paysagères et des tranchées d'infiltration seront aménagées. Des aménagements cyclables seront présents sur l'ensemble du parcours et permettront une connexion avec les rues adjacentes.

Calendrier prévisionnel

Les études d'avant-projet se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2019. La phase de préparation des marchés de travaux s'étendra sur l'ensemble de l'année 2020. Les travaux seront lancés à la mi-2020 et débiteront par les ouvrages d'art. Les travaux des concessionnaires seront lancés dès la fin du mois de mars. Les opérations de désamiantage quant à elles seront réalisées entre les mois de juin et de septembre 2019. L'abattage des arbres aura lieu en deux phases, aux mois de septembre et d'octobre 2019 et 2020. Les travaux en voirie devraient s'achever à la mi-2023. Enfin, la mise en service du prolongement est programmée au mois de décembre 2023.

Les travaux relatifs au système de transport en tant que tel débuteront en 2021. La 2^e partie de l'année 2020 sera consacrée aux ouvrages d'art. Les travaux portant sur le système de transport ne seront pas réalisés de manière linéaire mais en plusieurs fronts.



Prochaine étape – début des travaux

Hortense BRET signale que les conduites structurantes d'Eau de Paris passent par les boulevards des Maréchaux, c'est-à-dire par le linéaire du futur tramway. Ces conduites doivent être déplacées en amont des travaux d'aménagement du tramway. Les travaux sur ces conduites démarreront au début du mois d'avril et seront cadrés par un planning très précis, afin de sécuriser l'alimentation en eau et ne pas créer de rupture. Si coupure il y a, elle sera courte et bénéficiera d'une précaution particulière. Les bouches d'incendie seront alimentées en continu. Un dialogue sera établi avec les commerçants ne pouvant pas fonctionner avec des coupures d'eau. Pendant leur réalisation, la circulation des voitures, des bus, des piétons et des cyclistes sera maintenue, tout comme l'accès aux commerces.

Priscilla LAFFITTE signale que les riverains peuvent appeler le 09 74 50 65 07 pour poser toutes leurs questions sur les travaux conduits par Eau de Paris.

Travaux de retrait d'amiante

Priscilla LAFFITTE indique que les travaux de désamiantage viseront la chaussée mais non les trottoirs. Ces travaux ne nécessiteront pas de confinement. Des bâches en plastique seront installées le long du barriérage. Des mesures réglementaires d'empoussièrement seront réalisées avant, pendant et après le chantier. Les résultats seront communiqués et viseront à attester de l'absence de pollution. Pour éviter la diffusion de fibres d'amiante, les surfaces travaillées seront arrosées avant les opérations. Les zones à traiter ont été identifiées au préalable grâce à des carottages.

Communication sur le projet

Christelle GODINHO signale qu'un courrier doit être distribué très prochainement en boîtes aux lettres pour annoncer le lancement des travaux. Il est également possible de s'inscrire sur la liste de diffusion pour recevoir tous les flashes infos par mail. Pour ce faire, il faut envoyer un mail à l'adresse : infotram.dvd-infotram@paris.fr. Les flashes infos permettent de se tenir informé du cadencement des travaux sur les différentes emprises. **Christelle GODINHO** ajoute que le numéro unique de la mission tramway est le 01 40 09 57 00.

Coordination des travaux de la porte Maillot

Virginie VEBER indique que la société publique SemPariSeine a été choisie pour coordonner l'ensemble des travaux qui se déroulent au niveau de la porte Maillot. Cette intervention visera, notamment, à anticiper l'ensemble des opérations et à gérer les emprises afin que l'enchaînement des opérations soit fluide dans le temps et dans l'espace. La mission de coordination de SemPariSeine permettra par ailleurs de centraliser l'information et de la diffuser auprès des entreprises et des riverains.

Aux questions et observations des riverains, les élus et intervenants ont apporté les réponses suivantes.

En réponse à un riverain, **Priscilla LAFFITTE** précise qu'en provenance de Neuilly-sur-Seine, il sera possible de rejoindre le boulevard Pereire Sud et le boulevard Gouvion-Saint-Cyr selon un itinéraire particulier.

L'avenue des Ternes pourra être rejointe par le boulevard Pereire sud ou par le boulevard Pereire nord en transitant par le boulevard Gouvion-Saint-Cyr. À terme, c'est-à-dire lors de la livraison du tramway, le rond-point de la porte Maillot disparaîtra car la place sera reconfigurée. L'accès au boulevard Pereire sud depuis la porte Maillot sera maintenu. **Benjamin MALLO** ajoute que des réunions publiques spécifiques seront organisées ultérieurement au sujet de l'extension du Palais des Congrès et de la reconfiguration de la place de la porte Maillot.

Priscilla LAFFITTE souligne, suite à plusieurs questions portant sur les conditions de circulation, que le linéaire du tramway ne pourra être franchi par les automobilistes qu'au niveau de quelques grands carrefours. Elle ajoute que le souterrain Champperret sera condamné et définitivement fermé à la circulation. Il est impératif de combler ce souterrain pour supporter la plateforme du tramway en surface.

Priscilla LAFFITTE répond à une riveraine s'interrogeant sur l'intérêt de l'inversion du sens de circulation de la rue Ruhmkorff. Actuellement, la circulation se fait des Ternes vers les Maréchaux. Dans l'autre sens, cette rue permettra de favoriser la desserte locale et de limiter les flux.

À une intervenante constatant que la circulation sera coupée, **Priscilla LAFFITTE** indique que des places de livraison sont aménagées en sortie de la rue Ruhmkorff. L'intervenante n'est pas convaincue par cette réponse, jugeant qu'il sera très difficile, par exemple, de se faire livrer un canapé ou de décharger ses valises de retour de vacances.

Dans le cas d'un déménagement, **Priscilla LAFFITTE** précise qu'une autorisation de stationnement pourra être obtenue auprès de la Ville de Paris.

Évoquant un modèle spécifique d'autopont, un riverain suggère de recourir à ce type d'équipement pour fluidifier la circulation pendant les travaux. L'autopont permet en effet de circuler en hauteur et de s'affranchir des difficultés liées à l'emprise des travaux sur la voie publique.

Priscilla LAFFITTE répond à un riverain s'inquiétant de la propagation des vibrations jusque dans les immeubles. Il est bien prévu de prendre un arrêté préventif. Le périmètre de cet arrêté préventif est en cours de définition. **Christelle GODINHO** invite les riverains considérant que leur immeuble doit être intégré à adresser un message. La liste des immeubles signalés sera soumise à l'expert désigné par le tribunal.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation du PC sera maintenue. **Raphaël RENE-BAZIN** note qu'au maximum, il sera fait en sorte de maintenir le tracé et les points d'arrêt jusqu'à la mise en service du tramway. Les voies en site propre disparaîtront progressivement, c'est-à-dire au fur et à mesure des travaux de construction de la plateforme du tramway. Ainsi, le PC devrait être moins performant qu'avant le début des travaux.

Christelle GODINHO note enfin pour répondre à la question d'un riverain que le [rapport du commissaire-enquêteur](#) est consultable sur le site de [l'enquête publique](#).

La séance est levée à 21 h 03.